

## **10<sup>e</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 26 MARS 2026 à 20 HEURES 30**

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Date de convocation :  
le 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six  
et le jeudi vingt-six mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Valérie DEULLY, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Franck REBOULET, Maxime LACROIX.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Muriel CATALA pouvoir à Pierre MATHIEU

Maxime LACROIX est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Objet : Commission de contrôle des listes électorales : Désignation d'un conseiller municipal**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Code électoral,** notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11,

**Vu la loi n°2016-1048 du 1er août 2016** rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018** relative à la tenue des listes électorales,

**Considérant** que dans chaque commune est instituée une commission de contrôle des listes électorales,

**Considérant** que cette commission est nommée à l'issue de chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

**Considérant** que dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire,

**Considérant** qu'il convient de désigner un conseiller municipal pour siéger au sein de cette commission,

**Considérant** que Madame DOSE Nathalie s'est portée candidate pour siéger au sein de cette commission,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉSIGNE**

- **Madame DOSE Nathalie** conseillère municipale, en qualité de membre de la commission de contrôle des listes électorales.

**Adopté à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,  
Laurent NADAL

